



**Été Solidaire repart à la chasse aux
dépôts sauvages - P.12**

**Budget participatif :
préparez vos projets - P.5**

**Le club d'entreprises de
Villers-le-Bouillet est lancé !
- P.13**





L'édito du Collège

Chères Villersois, Chers Villersois,

La campagne de vaccination se poursuit, la vraie vie reprend ses droits, la sortie de crise est en vue. L'heure des enseignements à tirer de la crise COVID arrive. Le collège, l'administration et l'ensemble du personnel communal se sont unis pour la gérer au mieux. En prenant contact avec les médecins du village, pour recueillir les enseignements de terrain et adopter les mesures les plus adéquates. En soutenant les intervenants de première ligne. En achetant et en distribuant des masques à la population, au moment où ils étaient introuvables. En s'organisant pour maintenir le service au public, tout en préservant la santé des agents. En continuant à améliorer votre quotidien, même si beaucoup de projets ont été impactés et retardés par la crise. En faisant en sorte, par des petits gestes, que les Villersois soient unis, au moins symboliquement, aux moments les plus éprouvants : une simple bougie réunissant la population à Noël, un colis festif pour les plus âgés isolés...

Certes, rien n'est jamais parfait. La critique reste facile. Mais nous avons fait de notre mieux. Et les projets ont progressé, malgré la crise.

Ainsi, le permis de la future salle polyvalente (« maison rurale ») a été accordé.

Cette salle, c'est le symbole et l'esquisse du futur de notre village.

Elle est née des travaux de la commission locale de développement rural. C'est une volonté citoyenne. De nombreux Villersois s'étaient étonnés du caractère binaire de la sociologie locale, qui obligeait alors chacun à choisir un camp. Face à ce combat rétrograde, la nécessité d'un lieu neutre, permettant d'éviter la dispersion de moyens et les clivages d'un autre temps, s'imposait.

D'où l'idée de créer un lieu neutre transcendant les combats d'arrière-garde et réunissant tous les Villersois, quelles que soient leurs origines et leurs opinions.

Votre Collège est persuadé que ce mode de fonctionnement, qui consiste à réunir des personnes qui pensent différemment mais qui s'accordent pour gérer au mieux, constitue l'avenir.

Lui-même est né d'une conjugaison de pensées différentes mais complémentaires, qui s'accordent avec, toujours, en arrière-pensée, l'intérêt du citoyen Villersois.

Bon déconfinement, et vivement vous revoir,

François Wautelet, Bourgmestre
Christine Collignon, Jean-François Ravone, Hélène Fastré,
Brigitte Simal, Echevin(e)s
Philippe Ancion, Président du CPAS

Editeur responsable :

Collège communal de Villers-le-Bouillet

Coordination rédactionnelle :

Cédric Willems, chargé de communication et de relations publiques

Prochaine parution du 4530 :

Octobre 2021
Merci à l'ensemble des personnes, qui, au sein des différents services communaux, ont apporté leur contribution rédactionnelle à ce numéro.

Retrouvez l'information sur :

Commune de Villers-le-Bouillet



Horaires d'ouverture

Les services communaux vous accueillent avec plaisir chaque jour au sein de l'administration communale, rue des Marronniers 16 à 4530 Villers-le-Bouillet aux heures suivantes :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h30 — 12h	8h30 — 12h	-	8h30 — 12h	8h30 — 12h
Après-midi	-	-	13h30 — 19h	-	-

Attention ! Au vu des mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire, les services communaux reçoivent uniquement sur rendez-vous préalable.

Permanences

Le Service Population & Etat Civil tient une permanence le mercredi de 16h à 19h (excepté du 1 juillet au 31 août inclus et du 24 décembre au 31 décembre inclus). Il est également accessible le mardi dès 7h30 sur rendez-vous préalable uniquement.

Le Service Cadre de Vie (urbanisme, environnement, énergie, mobilité, logement) assure une permanence chaque premier mercredi du mois de 16h à maximum 19h sur rendez-vous préalable uniquement

Vérifiez la validité de votre permis de conduire !

Les premiers permis de conduire sous format « carte bancaire » ont déjà plus de 10 ans ! Introduits en juillet 2021, ils ont une validité de 10 ans au maximum.

Aucun rappel n'est envoyé à l'approche de cette date d'expiration. Pensez dès lors à vérifier la validité de votre permis de conduire ! Il n'est plus valable dans moins de 3 mois ? Contacter le Service Population/ Etat Civil/ Etrangers de notre Commune pour lancer les démarches de renouvellement au 085 616 299.

Pour 2033 au plus tard, tous les Etats membres de l'Union européenne doivent avoir remplacé les anciens modèles de permis de conduire par des modèles carte bancaire.

La prime pour l'identification et la stérilisation des chats domestiques passe à 20€

Les ménages domiciliés à Villers-le-Bouillet peuvent bénéficier d'une prime pour la stérilisation ou l'identification de chat domestique. Le montant de cette prime, en vigueur depuis 2019, a été porté à 20€ lors du vote du nouveau règlement communal en séance du Conseil communal du 25 mai 2021. La prime ne concerne que deux chats au maximum par ménage et par année civile.

Afin de pouvoir bénéficier de cette prime, le ménage demandeur doit compléter un formulaire disponible sur le site web communal ou sur simple demande auprès de Madame Cécile Charlier, Service Cadre de Vie (085 616 278). Le formulaire doit être signé et cacheté par le vétérinaire ayant pratiqué l'intervention. Trois documents doivent accompagner la demande : la note d'honoraires originale émise par le vétérinaire et adressée au demandeur, avec preuve de paiement ou facture acquittée, une copie du carnet vétérinaire et une copie de la carte d'identité du demandeur.



En bref

> Bernadette Brouir nouvelle conseillère de l'Action sociale

Le Conseil communal, en sa séance du 25 mai 2021, a désigné Madame Bernadette Brouir (Ensemble) en qualité de Conseillère de l'Action Sociale. Elle remplace Madame Francine Fassotte.

> Les comptes communaux et du CPAS de l'année 2020 approuvés

Le Conseil communal, lors de sa séance du 25 mai 2021, a approuvé les comptes communaux et du CPAS de l'année 2020.

Au niveau communal, le résultat budgétaire enregistre un boni de 1.154.620,87€ à l'ordinaire et un boni de 70.140,27€ à l'extraordinaire. Cet important boni au service ordinaire s'explique en partie par une consommation moindre de combustibles et d'électricité à la suite de la crise sanitaire liée à la pandémie de coronavirus – COVID 19.

En ce qui concerne le CPAS, le compte 2020 se termine avec un boni de 227.328,56€. Une première modification budgétaire a également été approuvée concernant le CPAS. L'intervention communale y diminue de 194.793,25€ et s'élève actuellement à 978.107,75€ pour l'année 2021.

Les Mérites villersois pour mettre à l'honneur les initiatives citoyennes

Récompenser les initiatives se déroulant sur le territoire de l'entité de Villers-le-Bouillet ou ayant un lien direct avec la commune ou promotionnant Villers-le-Bouillet, c'est l'objectif des Mérites villersois. Le Conseil communal, en sa séance du 25 mai 2021, a adopté le règlement communal relatif à ces nouveaux prix.



> Quelles sont les différentes catégories ?

1. Le Mérite associatif

Anciennement dénommé « Prix de la Vie Associative », ce mérite est attribué à une association ou à un comité, à l'exclusion du secteur sportif, qui participe au développement de la cohésion sociale et dont les actions sont réalisées sans but lucratif. Soit l'action globale, soit un projet particulier peut être récompensé par un prix de 500€.

L'association ou le comité doit posséder son siège social et/ou avoir ses principales activités sur le territoire de l'entité communale de Villers-le-Bouillet.

2. Le Mérite culturel

Ce prix concerne donc le domaine culturel et toutes ses disciplines, entre autres la musique, l'expression corporelle, l'expression orale, la littérature, les arts plastiques... Il peut être décerné à une personne ou à un(e) comité/association qui développe des activités sur le territoire de Villers-le-Bouillet ou, si les activités se déroulent en dehors du territoire communal, avoir un lien direct avec Villers-le-Bouillet ou promouvoir la Commune.

3. Le prix du commerçant

Par ce troisième prix, les Autorités communales veulent mettre à l'honneur tout commerçant ayant son siège social et/ou ses principales activités sur le territoire de l'entité communale de Villers-le-Bouillet qui a réalisé une action au profit des Villersois ou de toute autre personne ou association.

4. Le prix citoyen

Ce dernier trophée met en exergue une personne domiciliée à Villers-le-Bouillet ou membre d'un club ou d'un groupement villersois ou qui a réalisé une action remarquable sur le territoire de l'entité de Villers-le-Bouillet.

> Comment participer ?

Vous vous reconnaissez dans l'une de ces catégories ou vous connaissez une personne, un club, une association, un comité qui mériterait d'être récompensé pour une ou plusieurs actions menées durant l'année 2020 ?

Déposez la candidature auprès de l'administration communale pour le lundi 30 août au plus tard ! Le dossier peut être envoyé par courrier postal, déposé à l'administration communale contre récépissé ou envoyer par courrier électronique à l'adresse info@villers-le-bouillet.be avec la mention « *Candidature aux mérites villersois* ».

Le dossier doit comprendre quelques informations de base comme le mérite ou le prix sollicité, l'identité et les coordonnées du candidat (nom, prénom, adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone, ou les coordonnées complètes en ce qui concerne les associations, clubs comités et groupements, l'identité et les coordonnées de la personne proposant la candidature, un descriptif de ou des action(s) justifiant la candidature et éventuellement des justificatifs (articles de presse, photos...).

Concernant le mérite culturel, il est également demandé de faire mention de la discipline pratiquée.

Un jury, composé de représentants communaux et de membres de la société civile attribuera les différents mérites en fonction des candidatures reçues. Les membres du jury peuvent également proposer des candidatures en réunion. Ce jury peut décider de ne pas attribuer l'un des mérites ou des prix.

Le règlement complet est à retrouver sur le site web communal www.villers-le-bouillet.be

> Pas de Mérites sportifs en 2021

Ce nouveau règlement relatif aux mérites villersois intègre également les Mérites sportifs villersois. Trois prix sont prévus : le mérite sportif individuel, le mérite sportif collectif et le mérite du Fair Play. Ces récompenses concernent les performances réalisées durant une saison sportive se déroulant du mois de juin de l'année précédant la remise des prix au mois de mai de l'année de remise des prix. Au vu de la crise sanitaire liée au coronavirus COVID-19 et l'arrêt de nombreuses activités sportives, le Collège communal a décidé de ne pas attribuer ces mérites sportifs en 2021.



Le budget participatif villersois est lancé !

Inscrit au budget communal depuis 2020 et repoussé suite à la crise sanitaire du coronavirus COVID-19, le budget participatif est finalement lancé à Villers-le-Bouillet ! Le Conseil communal a adopté le règlement lors de sa séance du 24 juin et le premier appel à projets se déroulera entre le 1er septembre et le 31 octobre 2021. Décryptage de ce dispositif de participation citoyenne.

> Qu'est-ce que le budget participatif ?

Lors du vote du budget communal en décembre 2020 (que nous vous avons détaillé dans le bulletin communal du mois de janvier 2021), le Conseil communal a décidé d'affecter un montant de 50.000€ à la réalisation de différents projets d'initiatives citoyennes. Cette part du budget est appelée «budget participatif».

Un appel à projets sera lancé afin de permettre aux citoyennes et citoyens et acteurs de l'entité, à titre individuel ou collectif, de s'impliquer directement dans le choix de l'affectation d'une partie du budget communal. Ce dispositif vise également à améliorer le cadre de vie de la commune dans l'intérêt général et de manière durable, renforcer la participation citoyenne, répondre aux besoins définis par les habitants et rapprocher les Villersois de leurs institutions locales et leur faire comprendre la réalité des procédures administratives.

> Qui peut déposer un projet ?

La Commission Communale du Budget Participatif, composée de représentants des groupes politiques et de membres issus des organes de participation citoyenne déjà en place au niveau communal, a souhaité ouvrir ce budget participatif au plus grand nombre. Peut déposer un projet :

- Un/une habitant(e) de la commune qui a sa résidence principale sur le territoire communal de Villers-le-Bouillet ;
- Un collectif d'habitant(e)s dont les membres ont leur résidence principale (domicile) sur le territoire communal de Villers-le-Bouillet ;
- Un comité de quartier (ASBL ou association de fait) d'un quartier de la commune de Villers-le-Bouillet ;
- Une association (ASBL ou association de fait) active sur le territoire de la commune de Villers-le-Bouillet ;
- Une école dont le siège social ou un établissement se trouve sur le territoire de Villers-le-Bouillet ;
- Un acteur privé dont le siège social et/ou le principal établissement est actif sur le territoire de la commune de Villers-le-Bouillet (ex : PME, Startups, commerces qui ont leur siège social sur le territoire de la commune) ;

En cas de réponse collective, il est nécessaire de nommer une personne de contact de plus de 18 ans assumant la responsabilité du projet dans le groupe.

> Quels types de projets sont visés par le budget participatif ?

Les projets soutenus doivent présenter un intérêt pour la commune, comporter une dimension collective ou participative et proposer des actions concrètes engendrant, sur le territoire de la commune, un impact positif sur l'environnement, sur la dimension sociale ou sur le cadre de vie.

Les projets soutenus doivent rencontrer l'intérêt général, c'est-à-dire notamment :

- favoriser le vivre ensemble et l'intergénérationnel ainsi que la cohésion des villages, des quartiers ;
- et/ou améliorer le cadre de vie pour le plus grand nombre ;
- et/ou privilégier le développement durable, les énergies renouvelables et réduire la consommation de CO2 ;
- et/ou viser à améliorer la biodiversité et l'environnement.

Les projets couvrant simultanément plusieurs thématiques seront privilégiés.

Le projet proposé devra être mis en œuvre à Villers-Le-Bouillet sur le domaine public ou sur une propriété d'une autorité publique accessible sans restriction.

> Quelle est la procédure de participation et de sélection des projets ?

Les projets pourront être déposés entre le 1er septembre et le 31 octobre 2021 via un formulaire de candidature disponible sous format électronique via le site web communal www.villers-le-bouillet.be ou en version papier sur simple demande auprès du Service Communication & Relations publiques (085 308 827).

Une fois la date du 31 octobre dépassée, les projets seront analysés par la Commission Communale du Budget Participatif afin d'en évaluer la recevabilité et la faisabilité. Si un problème mineur dans le dossier (par exemple oubli d'un poste budgétaire, type de propriété...) était mis en évidence, le porteur de projet aura l'opportunité de modifier quelque peu son dossier.

Enfin, dans un troisième temps, si le montant des projets jugés recevables dépasse le montant de l'enveloppe budgétaire (50.000€) une mise au vote des projets sera mise en place. Les citoyens auront notamment l'occasion de voter en ligne ou via un formulaire papier afin de définir les projets retenus.

Le règlement complet relatif au budget participatif 2021 – 2024 est disponible sur le site web communal www.villers-le-bouillet.be

ou sur simple demande à l'administration communale. Il sera évalué à la suite du premier appel à projets et pourra faire l'objet de modifications.



Et si on arrêta de jeter les langes ?



Les Chroniques du PCDN – Les sauvageonnes au potager

Au moment de lire ces quelques lignes, les deux premières espèces que nous souhaitons vous présenter auront très probablement disparu de vos parterres et planches de culture ou auront perdu de leur splendeur. Mais saviez-vous que le lamier pourpre et le lierre terrestre deux plantes aujourd'hui considérées comme « indésirables » ou « mauvaises herbes » au jardin font parties depuis toujours des « Simples » ou « Plantes médicinales » ?

Les services qu'elles nous rendent sont nombreux ; fleurissant très tôt, parfois déjà en janvier pour autant que l'hiver soit anormalement doux, elles apportent nourriture et énergie aux insectes pollinisateurs déjà en route ; elles protègent et aèrent le sol ; elles peuvent nous soulager de nombreux maux ou accompagner nos salades.

Ces deux espèces font partie de la famille des Lamiacées qui comprend la plupart des plantes aromatiques et condimentaires comme la menthe, la sauge ou encore l'origan. Comme ces dernières, elles sont caractérisées par une tige carrée, des feuilles opposées par deux, des fleurs en gueule de loup et sont très odorantes.

> Le Lamier pourpre (*Lamium purpureum*)

Encore appelée « ortie rouge » ou « ortie puante », cette annuelle de 5 à 40 cm de hauteur se caractérise par des fleurs pourpre clair regroupées au sommet de la tige et par des feuilles de couleur vert foncé (pourprées ou rougeâtres au sommet).

Les feuilles et les jeunes pousses feuillées peuvent être consommées crues (en salades) ou cuites (beignets, omelettes). Leur saveur peu prononcée de champignon est agréable.

Les feuilles et les sommités fleuries sont toniques, vulnérables, astringentes, hémostatiques et expectorantes. Les fleurs sont également utilisées pour préparer des tisanes contre la bronchite.

> Le Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*)

Cette vivace rustique laisse courir ses tiges rampantes pour s'étendre le long des haies, mais aussi au sein de notre pelouse, formant des tapis de feuilles parfumées et de fleurs bleues – violettes.

Très rafraîchissante, cette plante vous sera d'une grande utilité durant la période caniculaire. Préparez-en une infusion que vous boirez chaude ou froide, avec un peu de miel. Feuilles et fleurs finement hachées rehausseront vos salades vertes ou encore vos salades de fraises.

Le lierre possède des propriétés apéritives, diurétiques, stimulantes et toniques.



Crédit : @PCDN

> Petites précautions d'usage :

- Ne cueillez que ce que vous savez identifier !
- Ne cueillez jamais au bord des routes !
- Evitez les zones visitées par les animaux domestiques !



Crédit : @PCDN

Vous le savez, à partir du 1er janvier 2022, les consignes de tri pour les langes jetables vont changer dans notre commune.

En effet, ceux-ci devront être jetés dans les déchets ménagers résiduels et non plus dans les organiques.

> Les langes d'enfant : un déchet pas comme les autres

Les langes d'enfant sont passés en quelques années d'une composition majoritairement de cellulose biodégradable, à une structure qui ne comporte pratiquement plus que du plastique et des produits chimiques.

Pour Intradel, ces langes représentent +/- 45% des indésirables dans les conteneurs des déchets organiques. Les y laisser reviendrait à épandre sur les champs cultivables 280 particules (<=5mm3) de plastique par m2 de terre de culture.

Une des solutions est donc de les transférer dans les déchets ménagers résiduels qui seront ensuite valorisés énergétiquement chez Uvélia à Herstal et après incinération produisent annuellement 240 millions de KWh.

Mais il existe une autre alternative aux langes jetables. Une solution économique, écologique, et simple : l'utilisation de langes lavables.

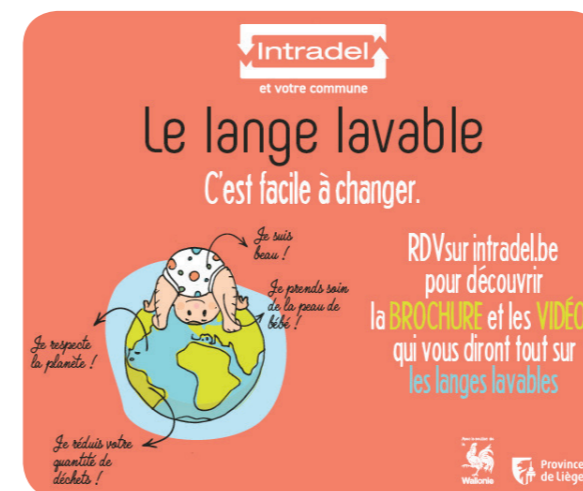
Vous êtes (futurs) parents ou professionnels de la petite enfance ?

Des langes lavables ? Ça vous parle ? Vous êtes sceptique, convaincu, curieux ?

Nous vous apportons des informations simples, concrètes et pratiques, afin de vous faire une idée plus claire de l'intérêt et de l'utilisation des langes lavables à travers une brochure disponible gratuitement !

Vous la trouverez dans votre administration communale ou sur le site Internet d'Intradel. Vous trouverez aussi sur le site d'Intradel 5 capsules vidéo reprenant les mêmes informations que la brochure.

Une action d'Intradel et de la Commune de Villers-le-Bouillet avec le soutien de la Province de Liège.



Le Repair Café Mobile à Villers-le-Bouillet le 14 juillet !

Une date, un moment, un endroit à retenir : le 14 juillet de 14h à 16h30 devant l'administration communale (rue des Marronniers 16 à Villers-le-Bouillet). C'est le passage du Repair Café Mobile, le rendez-vous de ceux qui ne se résignent pas à jeter des objets « temporairement inutilisables ».

Ça doit être possible quand même de resserrer des freins de vélo, de changer une chambre à air, de réparer un fer à repasser, une grille-pain, une lampe, un appareil électronique, recoudre un vêtement ou de remettre un fermoir...

Trop d'objets finissent au rebut pour un simple faux contact ou à raison d'une utilisation inadéquate. Et l'on manque de mode d'emploi pour les petites réparations ! Là, des bénévoles vous l'apprendront. Le Zéro Déchet passe nécessairement par-là, par ces petites réparations qu'on saurait faire nous-mêmes si on nous montrait comment faire. C'est l'occasion !

Le Repair Café Mobile, c'est aussi un espace d'accueil pour poser vos questions, s'informer sur les Repairs Cafés, découvrir les missions et actions d'Intradel, discuter de nouveaux modes de consommation... Un espace café est également prévu pour faire connaissance, patienter avant une réparation, tisser du lien avec les bénévoles des Repairs Cafés.

Au vu du contexte sanitaire, les personnes qui souhaitent faire réparer leurs objets sont invitées à s'inscrire via le site internet.repairtogether.be.

Vous y retrouverez également toutes les informations sur cette activité !



Pour de bonnes relations avec vos voisins, pensez à entretenir votre terrain !

Améliorer ses relations avec ses voisins passe parfois par des choses très simples, comme le bon entretien de son terrain et/ou de ses plantations. Le règlement général de police prévoit en effet que tout terrain doit être entretenu de façon à ne pouvoir en rien nuire aux parcelles voisines.

Les herbes doivent par exemple être tondues ou fauchées au minimum deux fois par an, dont au moins une fois avant le 15 juin et une seconde fois avant le 15 septembre. Une dérogation est tout de même d'application pour les prairies destinées au pâturage et d'une superficie supérieure à 2.000 m². Dans ce cas, l'obligation de tondre ou faucher se limite à une bande d'une largeur de 4 mètres longeant les parcelles voisines et/ou le domaine public.

La tonte ne peut cependant pas s'effectuer à n'importe quelle heure ! L'utilisation de tondeuses à gazon ou de débroussailluses à moins de 100 mètres de toute habitation est en effet réglementée. Leur utilisation est interdite en semaine entre 22 heures et 8 heures, tout comme le dimanche et les jours fériés, sauf entre 10h et 12h. Les fermiers utilisateurs d'engins agricoles et les services d'utilité publique ne sont pas visés par cette disposition.

Si les travaux d'entretien ne sont pas réalisés dans les délais prévus, l'Administration communale pourra, après un premier avertissement, les faire exécuter aux frais du propriétaire, de l'usufruitier ou des héritiers de la parcelle.

> Qu'en est-il des plantations mitoyennes ?

En cas de mitoyenneté d'une haie ou d'arbres, l'entretien est organisé à frais communs entre les voisins. De même, lorsque les arbres meurent ou lorsqu'ils sont coupés ou arrachés, ils sont partagés équitablement (par moitié) entre les deux voisins.

Mais attention, si vous désirez effectuer des plantations sur la limite séparative de deux terrains, vous devez préalablement obtenir l'accord de votre voisin. Ce n'est que lorsque cet accord sera donné que les plantations seront mitoyennes. Si votre demande obtient un refus, vous devrez respecter les limites légales de plantation, à savoir 50 cm de la limite de la propriété pour une haie. Elle sera alors privative dans ce cas.

Cette mitoyenneté implique aussi une autre obligation : aucun propriétaire ne peut supprimer ou transformer la clôture ou les plantations mitoyennes sans l'accord du ou des autres propriétaires.



Crédit : @AS



Un nouvel agent de quartier à Villers-le-Bouillet

La maison de police de Villers-le-Bouillet accueille un nouvel agent de quartier à partir du 1er juillet. L'Inspectrice Anne Momin rejoint l'équipe et s'occupera notamment du village de Villers-le-Bouillet.

> Pour la contacter :

> **Téléphone :**
085 308 815

> **GSM :**
0471 98 04 63

> **Mail :**
zp.meusehesbaye.villers-le-bouillet@police.belgium.eu

Crédit : @ZPNWH

Des aménagements rue de Liège pour éviter les inondations rue Isidore Chabot

D'importants travaux ont été entrepris rue de Liège à Dreye en ce début d'année 2021. Ils visaient à la création d'éléments de bordures, de filets d'eau et d'un fossé notamment en vue de préserver les habitations de la rue Isidore Chabot, situées en contrebas, des inondations et écoulements des eaux en cas d'orage violent ou de fortes pluies.

Ce chantier, dont le coût total s'élève à 221.286€, met fin à un dossier ouvert il y a plusieurs années. A la suite d'importants écoulements d'eau venant des champs dans la rue Isidore Chabot, les Autorités communales avaient mandatés la cellule GISER de la Wallonie afin de proposer des pistes concrètes pour solutionner le problème. Ces aménagements résultent de l'avis remis par cette cellule spécialisée dans l'expertise de sites inondés.



Crédit : @VLB

Quels travaux sont prévus dans notre commune ?

Plusieurs zones de chantier prendront place sur les routes communales dans les prochains mois. La réfection de la rampe d'accès au cimetière de Warnant et de son allée centrale dans le cadre du Plan d'Investissement Communal ou encore des travaux d'égouttage et de réfection de la rue des Ecoles/ Tige des Marchants menés conjointement avec l'AIDE et la Commune de Verlaine sont au programme.

Envie d'en savoir plus sur les chantiers en cours sur le territoire communal et les perturbations potentielles de la circulation ?

Consultez régulièrement le site web communal www.villers-le-bouillet.be !

Un deuxième véhicule au CNG pour le Service Travaux & Entretien

Après l'acquisition d'une camionnette plateau de la marque IVECO en 2020, le Service Travaux & Entretien a accueilli un deuxième véhicule roulant au CNG début mai. Cette camionnette Fiat Doblo renforce un peu plus le verdissement de notre flotte communale.

Son achat, pour un montant de 20.274,77€ TVAC, permet de répondre aux besoins des ouvriers communaux dans le cadre de la réorganisation du service mise en place en 2020 et que nous vous avons présentée dans le bulletin communal du mois d'avril.

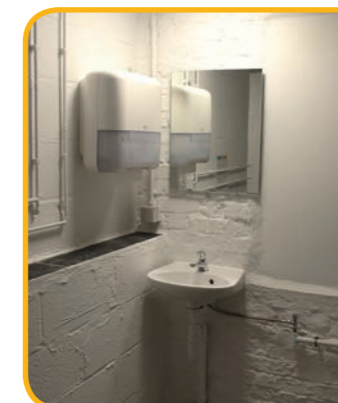


Crédit : @VLB

Les sanitaires de la maison de quartier de Warnant font peau neuve

Les maisons de quartier de nos villages sont inaccessibles depuis de nombreux mois suite à la crise sanitaire liée à la pandémie de coronavirus – COVID-19 et aux mesures prises par le Comité de Concertation afin de lutter contre cette crise.

Nos ouvriers communaux ont profité de cette fermeture de longue durée pour rénover les sanitaires de la maison de quartier de Warnant-Dreye. Nouveau carrelage et nouveaux sanitaires ont été installés, l'éclairage repensé et la peinture rafraîchie. Le coût total de ces travaux s'élève à 2.164€ TVAC. D'autres travaux seront menés dans les prochains mois dans d'autres maisons de quartier de notre entité.



Crédit : @VLB

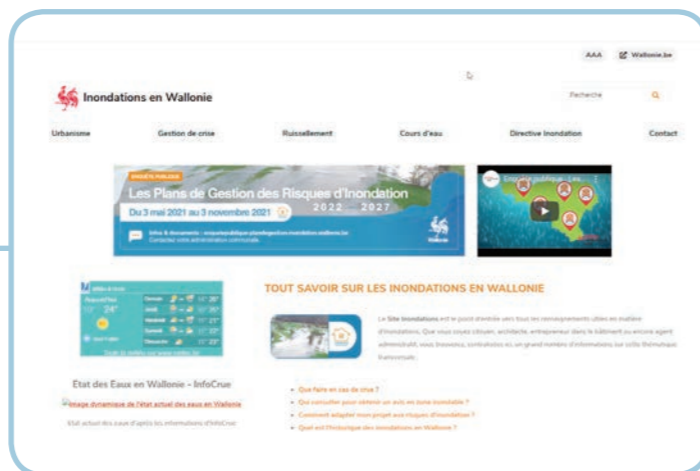
Un nouveau site consacré aux inondations en Wallonie

Le Service Public de Wallonie a mis en ligne un nouveau site internet spécialement dédié aux inondations en Wallonie : inondations.wallonie.be. Il est désormais le point d'entrée unique vers tous les renseignements utiles en matière d'inondations. Il s'adresse aussi bien aux citoyens qu'aux professionnels, étudiants et pouvoirs locaux.

Le site apporte de nombreuses réponses à vos questions, telles que :

- Mon habitation, mon entreprise est-elle concernée par le risque d'inondation ?
- Que faire en cas de débordement, de coulée de boue ?
- Qui consulter pour obtenir un avis sur un projet d'urbanisme en zone inondable ?

- Comment adapter mon projet aux risques d'inondation ?
 - Quel est l'historique des inondations en Wallonie ?
 - Qui gère les cours d'eau ?
 - ...
- > Le site inondations.wallonie.be remplace le site giser.be qui sera désactivé fin 2021. <



Les Plans de Gestion des Risques d'Inondation 2022 – 2027 soumis à enquête publique

Les Plans de Gestion des Risques d'Inondation 2022 – 2027 pour la Wallonie sont prêts. Elaborés par un grand nombre d'acteurs, ils permettent de fixer des objectifs en matière de gestion des inondations et de définir des mesures pour les atteindre. Ils sont soumis à la consultation du public sur l'ensemble du territoire wallon du 3 mai 2021 au 3 novembre 2021.

Les plans et leurs annexes cartographiques sont consultables en ligne via le site internet enquetepublique-plandegestion-inondation.wallonie.be. Un rapport sur les incidences environnementales et une brochure de synthèse permettant de vulgariser et résumer la démarche sont également disponibles. Enfin, il est possible de consulter les différents documents à l'administration communale, auprès du Service Cadre de Vie, sur rendez-vous préalable uniquement.

Vous souhaitez émettre des observations ? Un formulaire en ligne est accessible sur le site web. Des observations peuvent également être transmises par écrit par mail ou voie postale au Service Public de Wallonie ou de façon orale via l'Administration communale.



Ne prenez pas le risque de perdre votre chien ou votre chat, rendez vos données de contact consultables !

Vous avez perdu ou trouvé un chien ou un chat ? Savez-vous qu'il existe des bases de données centrales reprenant l'ensemble des chiens et des chats identifiés et enregistrés en Belgique ? Il s'agit respectivement de **DOG ID** et **CAT ID**.

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), les données des responsables des chiens et des chats répertoriées actuellement sur **DOG ID** et **CAT ID** vont être anonymisées. Il sera alors difficile pour la personne ayant retrouvé votre animal égaré de vous contacter car vos données de contact seront moins accessibles. En donnant votre accord explicite pour les rendre publiques (mail ou téléphone), vous ferez en sorte qu'elles soient consultables si votre animal se perd.

Si vous n'avez pas encore fait la démarche, pas d'inquiétude ! Les vétérinaires et les refuges ont toujours accès à ces informations.

Les Fêtes de septembre les 18 et 19 septembre

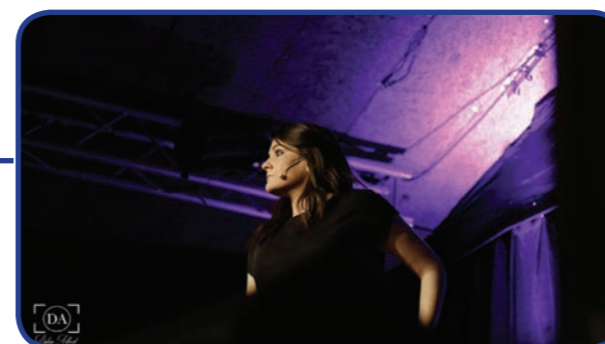
Les traditionnelles Fêtes de septembre animeront encore une fois le centre de Villers-le-Bouillet les 18 et 19 septembre. Le Comité culturel de Villers-le-Bouillet, en collaboration avec l'Agence de Développement Local et la Commune de Villers-le-Bouillet a préparé un programme varié d'animations du site de la Place Verte où seront rassemblés les métiers forains.

Comme les précédentes années, un marché des saveurs ouvrira les festivités le samedi dès 15h où vous pourrez découvrir ou redécouvrir les produits de bouche de plusieurs producteurs locaux. Les familles pourront également participer à des ateliers de fabrication de pizza et de pains.

La fin d'après-midi et la soirée seront marquées par des activités plus culturelles et festives. A 18h, l'humoriste hutoise Carole Matagne présentera son spectacle sous chapiteau. A 20h, un blind test ouvert à tous (inscription préalable obligatoire) fera monter l'ambiance avant une animation musicale avec DJ pour clôturer la soirée.

Le dimanche sera quant à lui consacré aux familles. Dès 12h, animations de rue, spectacles et ateliers cirque pour enfants prendront leurs quartiers Place Verte. En clôture de la journée et des festivités, à 17h, Guy Delhasse et ses douze cordes vous feront passer un bon moment autour des célèbres chansons d'Hugues Aufray à travers l'animation « Aufray, capitaine du Santiano ».

Ce week-end sera également l'occasion pour les amateurs de photographies de nos villages de découvrir les clichés pris par les participants au concours « Le Patrimoine culturel et éolien sur notre territoire ». Les lauréats de ce concours seront récompensés, comme ceux du concours « Façades fleuries » 2021. Les Mérites villersois et les primes de naissance seront également remis à l'occasion de ces Fêtes de septembre.



Les prochaines activités organisées par le Comité culturel de Villers-le-Bouillet

> Petit aperçu de prochaines activités programmées par le Comité culturel de Villers-le-Bouillet :

- Deux concours : Les plus belles façades fleuries - concours et exposition photos sur le patrimoine éolien en été 2021
- Spectacle de marionnettes du Théâtre Mabotte dans les cinq villages villersois les 24 et 25 juillet 2021
- Traditionnelles Fêtes de septembre le 18 et 19 septembre 2021
- Des projets de culture-enseignement pour tous les élèves des écoles communales durant l'année scolaire 2021-2022

- Noël au Théâtre à l'école Saint Martin le 15 décembre 2021
- Pièce de théâtre au printemps 2022
- Villers Mai Passions (parcours d'artistes) en mai 2022
- Reconstitution historique avec un camp allié de la guerre 40-45 et cortège des véhicules militaires dans l'entité en mai 2022
- Cinéma en plein air en juillet 2022
- Semaine du cinéma scolaire et ciné-club dans la salle du conseil en novembre 2022

Les informations complémentaires seront disponibles sur la page Facebook du Comité culturel de Villers-le-Bouillet

Été Solidaire 2021, c'est reparti !

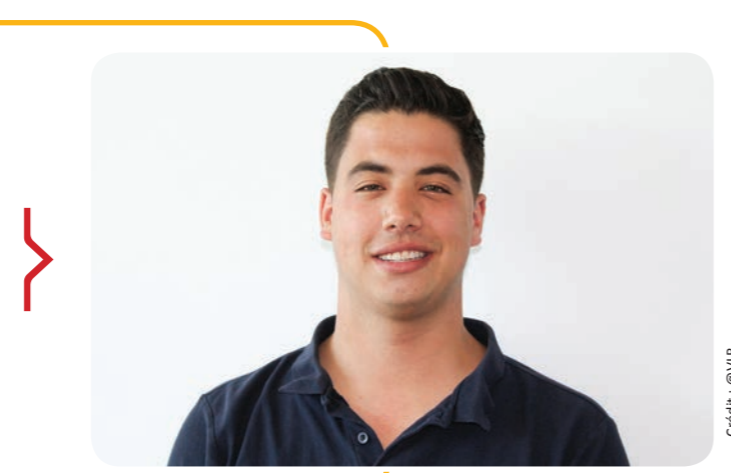
« Été Solidaire, je suis partenaire » est une initiative qui permet aux jeunes d'être sensibilisés à la solidarité, de réaliser des travaux d'utilité publique et de rendre des services à la population, pendant les vacances d'été, moyennant rétribution.

Cette année, l'accent est mis sur la lutte active contre l'isolement des jeunes dû à la crise sanitaire, dans les petites entités, au travers du soutien d'activités valorisantes leur permettant d'être acteurs de la société.

Du 16 au 27 août prochain, 8 jeunes âgés entre 15 et 21 ans vont donc pouvoir s'atteler à la réalisation de différents projets dont notamment :

- > Le remplacement des fresques à proximité des bulles à verres. L'objectif est de continuer de lutter contre les dépôts d'immondices à proximité du site et faire perdurer le message initié il y a quelques années par d'anciens jobistes.
- > La participation à l'embellissement des cimetières de l'entité initié par notre service Travaux & Entretien.

Nous avons hâte de vous présenter d'avantage ces projets dans une prochaine édition du bulletin communal.



Crédit : @VLB

Crédit : @VLB

Crédit : @VLB

Crédit : @VLB

ADL « Villers Entreprises » est né !

Le 6 septembre 2019, à l'initiative du Bourgmestre, de nombreux entrepreneurs villersois étaient réunis dans la salle du conseil communal. Le but de la journée : les convaincre de l'utilité de se fédérer en une association. Divers intervenants s'étaient exprimés : membres de clubs d'entreprises situés dans d'autres communes, chef de la zone de police (problèmes de mobilité et de sécurité), directeur de la SPI, ... On en avait conclu que l'initiative devait venir des entrepreneurs, avec en parallèle une volonté affichée de la commune et de son ADL de s'inscrire dans un processus de partenariat et de soutien.

Moins de deux ans plus tard, les choses se concrétisent. Au moment où ces lignes sont rédigées, l'ASBL « Villers Entreprises » est en cours de constitution, avec pour objectif de réunir un maximum de forces vives de Villers-le-Bouillet (non seulement les acteurs du zoning, mais aussi les autres entreprises, commerçants et indépendants situés sur le territoire communal).

Des actions ont déjà été mises en place, notamment des tribunes mensuelles et des visites d'entreprises, qui ont permis à une quarantaine d'entrepreneurs de se revoir ou de se rencontrer.

Un site internet propre à la structure va être mis en place, non seulement pour lui permettre d'être visible et de communiquer, mais aussi pour mettre en avant les offres d'emplois disponibles à Villers (travailler local, c'est un plus pour chacun).

> Les principaux objectifs de « Villers Entreprises » :

- créer des échanges locaux propices aux partenariats
- favoriser le réseautage et l'intégration des entreprises dans le tissu économique villersois
- organiser et structurer les relations avec les pouvoirs en lien avec la vie des entreprises
- mutualiser certains services (service de gardiennage, entretien des abords, ..)
- promouvoir et défendre les intérêts des entreprises membres
- partager les expériences via la réflexion commune et les moments de convivialité

La commune et son Agence de Développement Local se positionnent en partenaires privilégiés et en soutien de ce club d'entreprises.

Le collège communal avait d'ailleurs pris les devants, inscrivant au budget un montant destiné à soutenir la création de la structure (mise à disposition et prise en charge du coût d'un opérateur spécialisé pour la rédaction et la publication des statuts, mais aussi pour l'élaboration d'un plan d'accompagnement et d'animation).

Si vous êtes entrepreneur ou indépendant et souhaitez de plus amples renseignements, n'hésitez pas à prendre contact !

www

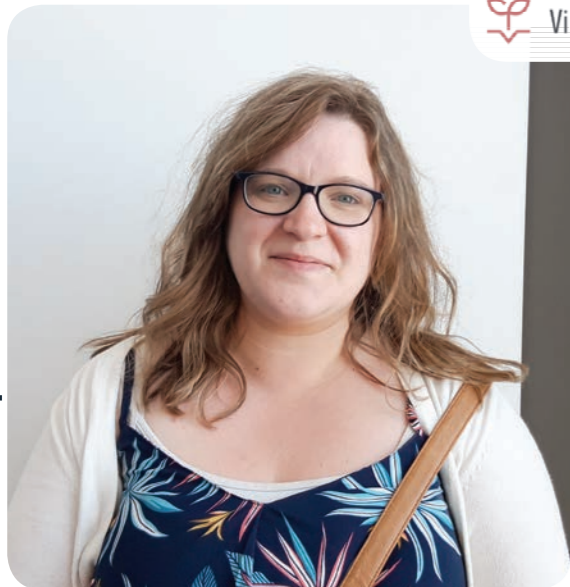
Encore 8 webinaires gratuits pour apprendre à faire du commerce sur le Net, ne les ratez pas !

Succès pour les 7 premiers webinaires gratuits (sur un total de 15, répartis sur l'année 2021, toujours un lundi de 19h à 21h) concernant la visibilité sur Internet et l'e-commerce en général, des formations et des conférences gratuites pour aider et accompagner les commerçants à développer leur activité sur la Toile (réseaux sociaux, sites internet, référencement, Google My Business...).

Un partenariat entre Digital Commerce et votre ADL dont vous pouvez retrouver toutes les dates et thématiques via le site internet communal (rubrique économie), sur la page Facebook de l'ADL ou sur demande à adl@villers-le-bouillet.be. Inscrivez-vous !

**ADL – Rue des Marronniers, 16
085/308.822 – adl@villers-le-bouillet.be
www.villers-le-bouillet.be (rubrique Économie)**





Crédit: @VLB

Une nouvelle directrice à l'école communale

L'école communale de Villers-le-Bouillet et ses implantations maternelles de Fize-Fontaine et de Vaux-et-Borsset ont une nouvelle directrice. Le Conseil communal, en sa séance du 27 avril 2021, a désigné Alicia Louis à ce poste parmi 7 candidates à l'issue de la procédure de recrutement.

Diplômée de la Haute Ecole Charlemagne de Huy, cette habitante de Havelange est institutrice primaire depuis plusieurs années au sein du réseau d'enseignement de la Ville de Bruxelles, où elle est nommée depuis 2018. Cette année scolaire, elle enseigne dans une classe de 6e année primaire à Haren.

Des contacts sont déjà pris depuis plusieurs semaines entre Alicia Louis et les services de la Commune de Villers-le-Bouillet, tout comme avec l'équipe enseignante afin de faciliter son intégration. La nouvelle directrice entre en fonction le 1er juillet afin de préparer au mieux la prochaine rentrée scolaire.

Le Collège communal remercie également chaleureusement Mesdames Jocelyne Plessier et Audrey Vandergeeten, qui ont assuré l'intérim, pour leur travail et investissement au sein de l'école communale de Villers-le-Bouillet.

La Commune recrute du personnel pour l'encadrement des temps de midi

La Commune de Villers-le-Bouillet recrute, sous convention de bénévolat, du personnel pour l'encadrement des enfants de l'école communale pendant le temps de midi. Il s'agit d'effectuer la surveillance des élèves de l'école, durant le temps de midi.

Les prestations s'effectuent 4 heures par semaine, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 12 h 25 à 13 h 25, à l'implantation primogardienne de l'Ecole communale, Rue de Waremme 5. Elles débutent le jeudi 2 septembre 2021 pour se terminer le jeudi 30 juin 2022. Il n'y a pas de prestation durant les vacances scolaires, les jours fériés ou les jours de remplacement des jours fériés ou les jours de conférences pédagogiques.

La personne intéressée peut être engagée

sous convention de bénévolat, rémunérée actuellement à 11,81 € nets par heure de prestation. La Commune souscrit, en faveur du bénéficiaire, une assurance en RC et AT.

QUI PEUT ÊTRE BÉNÉVOLE ?

Toute personne de plus de 15 ans, quel que soit son statut : demandeur d'emploi, pré-retraité, retraité, salarié, employé ou ouvrier en interruption de carrière...

COMMENT POSTULER ?

Les candidatures devront parvenir à la Commune pour le vendredi 6 août 2021, date limite, à l'attention du Service des Ressources Humaines, Rue des Marronniers 16 à 4530 Villers-le-Bouillet.

Des nouvelles de l'école communale maternelle «I.Peters» à Fize-Fontaine

Coucou, c'est nous les p'tits lous de Fize !

Comme prévu, nous sommes retournés au jardin. Nous n'avons même pas eu peur de la pluie !

Bien équipés : capuche sur la tête, bottes en caoutchouc aux pieds, écharpe autour du cou... nous voici, petits jardiniers, à semer et planter fleurs, légumes et cucurbitacées. Vivement de pouvoir tout déguster !



Nos amies les coccinelles sont venues en renfort. Quel plaisir de les observer, les regarder grandir, les nourrir puis les voir s'envoler.

Mais à l'extérieur, nous n'apprenons pas que les sciences ou la botanique. Nous découvrons également les mathématiques, faisons de la gymnastique et même de la musique.

D'ailleurs, nous avons eu la visite du «Ba Ya trio» des Jeunesses musicales. Quel concert ! Nicolas, Benoît et Samir nous ont fait faire le tour du monde en chansons.



Crédit: @VLB

Bienvenue à Mya, qui est venue agrandir notre famille de p'tits lous.

Si ça vous dit de rejoindre les aventures de notre petite école, n'hésitez pas à prendre rendez-vous au 085 21 21 27.

Bonnes vacances et à très bientôt.

Les p'tits lous de Fize, Mmes Sophie, Magali, Sandrine et Kimberley.

Elles devront se composer :

- D'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation avec photo, datée et signée ;
- D'un extrait de casier judiciaire modèle 596.2 de moins de 3 mois (à demander au Service Population & État civil de votre commune).

+ Une expérience avec des enfants, en milieu scolaire ou socio-culturel sera considérée comme un atout.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de Madame Odile MARLER à l'administration communale, durant les heures d'ouverture au public ou par téléphone au 085 616 287.

VIDEM continue, progressivement mais sûrement, à modifier la vie communale.

Les engagements ont été dépolitisés, une procédure d'assessment (recrutements gérés par des professionnels) ayant été initiée : VIDEM veut mettre les bonnes personnes aux bons endroits, en faisant fi des copinages du passé.

Le bien-être animal est devenu une réalité enfin prise en compte, via diverses mesures (notamment la stérilisation des chats errants).

Un premier partenariat public-privé voit le jour : soutenir l'initiative privée, c'est aussi une nouvelle vision, à l'écart du « tout au public » ou du « tout pour nous ».

Ce vent de fraîcheur gagne les prix décernés par la commune : ainsi, il n'est plus question (prix de la vie associative) de décerner des prix uniquement à des gens qui postulent pour les obtenir : l'idée est désormais de mettre en avant des personnes qui ne cherchent pas la lumière, mais qui la méritent.

VIDEM maintient aussi son objectif de propreté publique.

Notre agent constatateur (Mme Coralie STREEL) est définitivement engagée.

En parfait partenariat avec la maison de police et le service voirie, elle intervient au quotidien pour gérer les différends de voisinage, identifier et permettre de sanctionner les auteurs de dépôts sauvages, ...

Autre exemple de vision nouvelle : pour la première fois, les campagnes de propreté (dérisation, notamment) s'accompagnent d'interventions d'office dans les lieux privés laissés à l'abandon. Et ce avec facturation de la prestation aux propriétaires peu scrupuleux : il en va là d'une rupture avec la gestion passée, qui voyait les Autorités communales refuser d'intervenir chez les négligents, au motif qu'il s'agissait de propriétés privées.

Désormais, ces situations font l'objet d'arrêtés du Bourgmestre, dans le cadre des pouvoirs dont il dispose en matière de sécurité et de salubrité publiques.

Vous l'aurez compris : à côté des projets de grande ampleur, il faut aussi veiller à une gestion qui, au quotidien, soit équitable, objective, et efficace.

C'est une des raisons d'être de Villers Demain (VIDEM).

Chères Villersois, Chers Villersois,

Un plan de vaccination qui avance

Nous l'attendions avec impatience. Aujourd'hui la vaccination avance à bon train, nous recevons avec de plus en plus de rapidité nos convocations. Celle-ci est l'espoir d'un retour à une « vie normale ». Nous nous réjouissons de nous revoir et de vivre des moments de convivialité en famille ou entre amis.

Soutenons la vaccination !

Devoir de mémoire et Conseil consultatif communal des aînés

Ce 8 mai, nous avons commémoré la fin de la seconde guerre mondiale, la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie.

Nos cérémonies se sont déroulées dans chaque village avec la présence des Associations patriotiques, autour d'un discours et du dépôt d'une gerbe.

Le devoir de mémoire est une obligation morale, l'Histoire est pleine d'enseignement dont on doit se saisir. La seconde guerre mondiale a été particulièrement meurtrière, avec la découverte de l'horreur des camps de concentration.

Le Conseil des aînés est particulièrement sensible à ce devoir de mémoire et avait entamé, avant la crise, une réflexion sur l'établissement d'une action « Mémoire ». L'idée était de pouvoir présenter à nos écoliers l'« histoire villersoise » de cette seconde guerre.

Nous sommes donc à la recherche de documentations, archives, mémoires, anecdotes sur le vécu villersois.

Vous avez des souvenirs, vos parents ou vos grands-parents en ont, n'hésitez pas à nous les transmettre soit à l'administration communale, à l'attention du conseil des aînés, soit à l'échevinat (Christine Collignon – Echevine du devoir de mémoire et des aînés). Nous comptons sur vous !

Vacances d'été

Le bulletin communal paraîtra à l'approche des vacances d'été, il nous reste donc à vous souhaiter d'excellentes vacances !

Le groupe GénérationS4530

A l'heure d'écrire ces lignes, il semblerait que les efforts consentis par chacun d'entre nous depuis plus d'une année commencent à porter leurs fruits. Cette période nous aura secoué dans nos relations interpersonnelles, dans nos certitudes et notre « confort » mais nous pensons qu'elle doit aussi nous permettre de nous remettre en question.

Comme nous vous en parlions en août 2020 dans notre « P'tit journal », c'est peut-être une bonne opportunité pour repenser le rythme trépidant et exténuant de notre vie « normale » et de chercher à profiter au maximum des 86400 secondes que la vie nous donne chaque jour... Le bilan de cette crise nous permettra peut-être d'y trouver de bonnes choses et de les pérenniser : de la solidarité, du commerce local, un environnement agréable et sain, un équilibre professionnel et personnel...

Si tout s'aligne en ce début d'année, vous devriez avoir appris récemment la mise en place, pour la première fois à Villers-le-Bouillet, du premier budget participatif ! Cette manière de faire de la « participation citoyenne » est, vous le savez, chère à nos idées et c'est un plaisir de constater un réel consensus dans la majorité villersoise pour voir ce beau projet se concrétiser ! Alors, restez à l'écoute et profitez de ce premier appel à projet pour mettre en avant vos idées pour votre commune !

Nous terminerons ce petit mot en vous souhaitant de bonnes vacances et espérons que vous pourrez rattraper le temps perdu avec votre famille et vos amis :-)

La locale Ecolo de Villers-le-Bouillet

Chères Villersois, Chers Villersois,

Lors du conseil communal du mois de mai, Madame Francine Courtois- Fassotte a démissionné de son poste de conseillère CPAS. Madame Fassotte a été pendant de nombreuses années très active au sein du groupe Ensemble.

Elle a, entre autres, défendu les intérêts des villersois pendant différentes législatures au conseil de l'action sociale. Pour son dévouement, pour sa passion et pour sa volonté du travail bien fait nous voudrions, bien évidemment, la remercier. C'est Bernadette Brouir qui reprend le flambeau et prêtera prochainement serment pour devenir conseillère de l'action sociale.

Nous lui souhaitons bon vent.

Nous voulons également profiter de l'opportunité qui nous est donnée pour vous remercier pour les efforts que vous avez tous et toutes fournis durant ces nombreux mois bien difficiles. Que vous soyez citoyens, commerçants, enseignants, professionnels du monde médical, indépendants, accueillantes d'enfants, agriculteurs, retraités, merci.

Par ces quelques mots nous voulons également vous souhaiter d'excellentes vacances. Que ces mois de juillet et d'août puissent vous et nous permettre de retrouver « quelques libertés » en famille.

A bientôt,

Le groupe Ensemble

Le groupe Ensemble



4530 choses à vivre

Jeudi 1er juillet

• Marché local de Villers-le-Bouillet

Chaque 1er jeudi du mois, le marché local de Villers-le-Bouillet et sa vingtaine d'exposants prennent place devant l'administration communale, rue des Marronniers à Villers-le-Bouillet, de 16h à 20h.

Jeudi 1er juillet

• Repair Café Mobile

Le Repair Café Mobile d'Intradel fait étape devant l'administration communale à Villers-le-Bouillet. L'occasion de faire réparer vos appareils et autres objets qui ne fonctionnent plus. Réservation via le site internet repairtogether.be.

[Plus d'informations en page 7.](#)

Lundi 19 juillet

• Collecte de sang

La Croix-Rouge de Belgique organise une collecte de sang à l'administration communale de 17h30 à 19h30.

Samedi 24 et dimanche 25 juillet

A l'initiative du Comité Culturel de Villers-le-Bouillet, le théâtre de Marionnettes de Mabotte sillonnera les cinq villages de l'entité de Villers-le-Bouillet durant ce week-end. Toutes les informations seront disponibles sur la page Facebook du Comité Culturel de Villers-le-Bouillet ou sur le site web communal.

Jeudi 5 août

• Marché local de Villers-le-Bouillet

Chaque 1er jeudi du mois, le marché local de Villers-le-Bouillet et sa vingtaine d'exposants prennent place devant l'administration communale, rue des Marronniers à Villers-le-Bouillet, de 16h à 20h.

Jeudi 2 septembre

• Marché local de Villers-le-Bouillet

Chaque 1er jeudi du mois, le marché local de Villers-le-Bouillet et sa vingtaine d'exposants prennent place devant l'administration communale, rue des Marronniers à Villers-le-Bouillet, de 16h à 20h.

Samedi 18 et dimanche 19 septembre

• Fête de septembre

Le Comité Culturel de Villers-le-Bouillet organise les traditionnelles Fête de Septembre Place Verte à Villers-le-Bouillet. Au programme : marché des saveurs, spectacle de Carole Matagne, blind test, activités pour la famille, métiers forains, Animation « Aufray, capitaine du Santiano ». Le programme détaillé est à retrouver en page 11 et sera disponible sur le site web de la Commune de Villers-le-Bouillet.

Consultez régulièrement le site web de la Commune de Villers-le-Bouillet afin de bénéficier d'une mise à jour régulière des événements sur le territoire communal.

Vous organisez un événement et vous souhaitez le partager via le bulletin communal et/ou via le site web communal ? Prenez contact avec le Service Communication & Relations publiques par téléphone au 085 308 827 ou par mail à cedric.willems@villers-le-bouillet.be.

Etat civil

> DÉCÈS

Francis CAMPION (24/12/2020) de Vaux-et-Borset
Fernand TOUSSAINT (24/12/2020) de Warnant-Dreye
Ghislain COLLETTE (04/01/2021) de Vaux-et-Borset
Jocelyn FRESON (04/01/2021) de Vaux-et-Borset
Madeleine WEBER (06/01/2021) de Warnant-Dreye
Philomena VRANCKEN (07/01/2021) de Villers-le-Bouillet
Raymond LHOIST (18/01/2021) de Vaux-et-Borset
Octave BADA (22/01/2021) de Fize-Fontaine
Georges MAILLARD (23/01/2021) de Warnant-Dreye
Christine PIRET (02/02/2021) de Villers-le-Bouillet
Michaël HENRY (09/02/2021) de Warnant-Dreye
Gilbert HÉLAIN (16/02/2021) de Villers-le-Bouillet
Victoire MAGIS (05/03/2021) de Villers-le-Bouillet
Roger MAEGHT (09/03/2021) de Fize-Fontaine
Suzanne FRAITURE (15/03/2021) de Villers-le-Bouillet
Yvette PIROTTE (02/04/2021) de Warnant-Dreye
Simone GOFFIN (12/04/2021) de Vaux-et-Borset

Michèle HOOGHSTOEL (25/04/2021) de Warnant-Dreye
René HUYBRECHT (11/05/2021) de Vaux-et-Borset
Charles RESIMONT (11/05/2021) de Vaux-et-Borset
Chantal RENARD (18/05/2021) de Fize-Fontaine
Rosalie NOËL (21/05/2021) de Villers-le-Bouillet
Juan CANAL Y ROBLES (28/05/2021) de Villers-le-Bouillet

Nous présentons nos plus sincères condoléances aux familles des défunts.

> NAISSANCES

Tous nos vœux de bonheur aux familles de :

*Gabriel – Théa – Rose – Margot – Lily – Mathys – Nehil
Lucas – Florine – Bianca – Bastien – Yoni – Riley*

Félicitations à tous !

En application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et par souci d'exhaustivité, nous ne publions plus d'autres informations relatives à l'Etat civil.